

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 05 septembre à dix-neuf heures trente minutes, par suite d'une convocation en date du 30 août 2019, le Conseil municipal de la commune de Puttelange-lès-Thionville s'est réuni en **séance ordinaire** dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur **Joseph GHAMO**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents: **J. GHAMO, D. TRESSEL, A. WELTER, Ch. GUERDER, M. HALLE, D. HENRY, S. KOCH, Ph. PFEIFFER, J. SCHMITT, E. SCHMITTER, C. TORMEN, M. VINCKEL, R. WINKEL.**

Absents excusés : **J. BAUER**, donnant procuration à **J. GHAMO**, **E. LAPORTE**, donnant procuration à **J. SCHMITT**.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur **Julien SCHMITT** est désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2019 ;
2. Modification du budget primitif 2019 ;
3. 2^{ème} acompte de subvention 2019 des Catt'Mômes ;
4. Attribution de l'allocation scolaire 2019-2020 ;
5. Indemnité de conseil au trésorier principal ;
6. Achat d'une parcelle de terrain communal par un particulier à Himeling
7. Devis pour l'achat de deux cordons de remplacement de LED pour les illuminations de Noël ;
8. Devis pour le remplacement de deux bouches à incendie ;
9. Devis pour des travaux supplémentaires dans l'impasse du Ruisseau ;
10. Devis ONF pour travaux de cloisonnement dans la forêt communale ;
11. Programme des travaux sylvicoles 2019-2020 ;
12. Demande de subvention de l'APEI de Thionville ;
13. Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rodemack-Puttelange-Boust ;
14. Divers ;
15. Tour de table.

565 – Décision modificative n° 2 à la section d'investissement du budget primitif 2019 : annule et remplace les délibérations n° 533 et 534 du 13 juin 2019

- VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;
- VU la délibération municipale n° 522 du 02 avril 2019 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget ;
- CONSIDERANT que le Budget primitif 2019 n'est pas équilibré en section d'investissement ;
- CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Le Maire propose de modifier le Budget primitif 2019 comme suit :

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
|----------------------------------|--|----------------|
| Chapitre 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | + 118 473,90 € |
| Chapitre 16 – article 1641 | Emprunt en euros | - 100 000,00 € |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | |
|----------------------------------|--------------------------|---------------|
| Chapitre 21 – article 21318 | Autres bâtiments publics | + 18 473,90 € |

A l'unanimité des membres, le Conseil municipal :

- Annule les délibérations n° 533 et 534 du 13 juin 2019 ;
- Adopte la proposition de Monsieur le Maire sur les modifications budgétaires présentées ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour assurer la bonne exécution de la présente décision.

566 – 2^{ème} acompte de subvention 2019 pour Les Catt' Mômes

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un courrier de l'association Les Catt'Mômes, demandant le deuxième acompte de la subvention annuelle due par la commune, qui prend en compte deux facteurs :

1. Pour l'accueil périscolaire :

Celui-ci correspond à 90% de la subvention annuelle pour 2019 ($36\,685,00\ € \times 90\% = 33\,016,50\ €$), moins le 1^{er} acompte de l'année 2019 (11 761,50 €) moins l'excédent 2018 en compte (3 171,29 €),

soit un total de : **18 083,71 €**

2. Pour l'accueil des Mercredis Récréatifs :

A solder pour l'exercice 2018 : **2 701,80 €**

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de verser ce deuxième acompte, qui s'élève à : **18 083,71 € + 2 701,80 €, soit 20 785,51 €.**

Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2019.

567 – Allocation scolaire de la rentrée 2019-2020

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les effectifs des écoles pour la rentrée 2019, qui se décomposent ainsi :

- A la maternelle : 17 élèves
 - A l'école primaire : 59 élèves
- Soit **76 élèves** au total.

Il rappelle au Conseil municipal qu'une subvention de **35,00 € par élève** est versée depuis 2016 et propose de maintenir ce montant de l'allocation scolaire pour la rentrée 2019-2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte de poursuivre, comme pour l'année précédente, le même mode de fonctionnement matériel ;
- décide que la somme de **2 660, 00 €**, imputée à l'article 6574 du BP 2019 sera versée sur le compte du groupe scolaire.

568 – Indemnité de conseil au Receveur Municipal du Trésor Public.

Le Conseil municipal :

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de **100 %** pour cette année ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée **Madame Mireille CHALI**, Receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de **365,78 € net**.

569 – Achat d'une parcelle de terrain public par un particulier à Himeling

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal la requête de Madame **Victoria MAMONTENKO**, qui demeure 12 rue de la Forêt à Himeling, et qui souhaite acheter à la commune une parcelle de terrain cadastrée section 53 n° 0013, située devant sa propriété, sur laquelle les anciens propriétaires avaient aménagé une petite terrasse et une murette, avec l'accord de l'ancienne municipalité. Elle souhaite régulariser la situation.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte cette transaction au prix de **500,00 €** ;
- décide que les frais d'arpentage et de la transaction seront à la charge de Madame **Victoria MAMONTENKO**.

Les modalités d'un acte administratif de vente seront fixées après l'arpentage de ladite parcelle.

570 – Devis pour l'achat de cordons d'illuminations de Noël

Monsieur le Maire explique aux conseillers que les anciennes illuminations de Noël incandescentes sont obsolètes et sont très abîmées.

Il est possible de les restaurer entièrement, en les équipant de cordons lumineux en LED.

Il propose d'acheter 2 cordons pour ce faire, suivant le devis n° DE04118 du 23/07/2018 de l'entreprise **DECOLUM**, basée 3 rue du Finissage 55310 TRONVILLE EN BARROIS, pour un montant de **298,00 € HT, soit 386,40 € TTC**.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte d'acquérir 2 cordons LED ;
- valide le devis de la société **DECOLUM** ;
- autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

571 – Devis pour la mise en place de 2 poteaux à incendie

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux bouches à incendie sont totalement hors d'usage, ce qui représente un danger de sécurité publique. Il convient de les remplacer au plus vite.

Basée à **LENING (F57670)** 15 rue des Prés, l'entreprise **SIVIHE** a réalisé un audit et propose le devis n°KC/5196.19 du 29/07/2019, pour un montant total de **6 241,96 € HT, soit 7 490,35 € TTC**, pour les 2 poteaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte de réaliser les travaux ;
- valide le devis de la société **SIVIHE** ;
- autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

572 – Travaux supplémentaires d'aménagement de l'impasse du Ruisseau

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de refaire la voirie de l'impasse du Ruisseau, dans sa délibération 556 du 27 juin 2019.

Toutefois, les bordures et les caniveaux de la rue présentent des faiblesses et sont à refaire intégralement.

Pour ce faire, il indique à l'assemblée que la société **WEILER**, 23 rue General Castelnau – 57340 MORHANGE, chargée de refaire la voirie, a proposé le devis n° 49433 -JA-2C du 22 août 2019, s'élevant à **8 245,90 € HT, soit 9 895,05 € TTC**.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte la réalisation des travaux supplémentaires
- Valide le devis de l'entreprise **WEILER**
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet.

573 – Travaux sylvicoles de cloisonnement dans la forêt communale

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans sa délibération n° 504 du 14 mars 2019, les travaux sylvicoles dans la forêt communale avaient été décidés, suivant le devis n° DEC-19-862504-00319839/15402, qui détaillait trois opérations :

- Une maintenance de cloisonnement sylvicole à Puttelage : **1 660,45 € HT, soit 1 826,50 € TTC.**
- Un dégagement manuel pour une régénération à Puttelage : **598,56 € HT, soit 658,41 € TTC.**
- Une ouverture de cloisonnement à Himeling : **1 578,45 € HT, soit 1 736,30 € TTC.**

Seuls les travaux à Puttelage avaient été retenus, pour un montant total de **2 259,01 € HT, soit 2 484,91 € TTC.**

Aujourd'hui, il est nécessaire de réaliser les travaux de cloisonnement à Himeling.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte de faire réaliser les travaux dans la forêt de Himeling ;
- Accepte le devis de l'ONF pour cette opération, pour un montant total **1 578,45 € HT, soit 1 736,30 € TTC ;**
- Autorise le Maire à signer tout document afférant à ces travaux.

574 – Etat prévisionnel des travaux sylvicoles 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état prévisionnel des coupes dans la forêt communale, en 2020. Les travaux s'effectueront dans les parcelles de forêt n° 4, 13, 15 et 17 et se décomposent ainsi :

Coupes à façonner :

| Volume total de bois | Dépenses |
|-----------------------------|-----------------|
| 129 m3 | 16 018,00 € HT |

Cessions aux particuliers :

| Volume total de bois | Recettes |
|-----------------------------|-----------------|
| 393 m3 | 4 716,00 € |

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le projet de l'O.N.F. pour l'exploitation des coupes ;
- fixe le tarif des menus produits à **10, 00 €** pour un stère.

Conformément à l'article L 145-1 du Code forestier, il est rappelé que les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe sont :

- Monsieur **André WELTER** ;
- Monsieur **Michel VINCKEL** ;
- Monsieur **Philippe PFEIFFER**.

Les garants se chargent de la totalité des tâches.

575 – Opération « Brioches de l'Amitié 2019 »

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de l'Association de Parents et Amis de Personnes Inadaptées Mentales des arrondissements de Thionville du 12 août 2019, afin de présenter l'opération annuelle « Brioches de l'Amitié ».

A une voix contre (M. VINCKEL), le Conseil municipal accepte de verser une subvention de **200,00 €** au profit de l'A.P.E.I de Thionville. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2019.

576 – Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rodemack-Puttelange-Boust

Le Maire présente à l'assemblée un courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rodemack-Puttelange-Boust du 25 août 2019, qui sollicite une subvention pour couvrir ses frais de fonctionnement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de **500,00 €** à l'association.

Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif de 2019.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la session close.

La séance est levée à vingt-et-une heures et vingt minutes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

**Pour les délibérations n° 565 à 576
du jeudi 05 septembre 2019**

Joseph GHAMO



Didier TRESSEL



Joseph BAUER



André WELTER



Julien SCHMITT



Daniel HENRY



Philippe PFEIFFER



Michel VINCKEL



Mariette HALLE



Céline TORMEN



Evelyne SCHMITTER



Christian GUERDER



Sylvie KOCH



Estelle LAPORTE



René WINKEL

